

COMMUNE D'ARDON

Nombre en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Votants : 13



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 045-214500068-20260427-2026039-DE



SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni le 27 avril 2026 à 19 heures 45 Salle du Conseil, sous la présidence de Rodolphe NASSIET, Maire.

Membres présents : Rodolphe NASSIET, Denis COLLART, Katell GEOFFRION, Damien MOREAU, Morgane HUSSON, Sandrine GAUTHIER, Virgile BARRUET, Chloé YEHOUESSI, Xavier GADENNE, Brice GILLAIZEAU-TETARD, Céline PINGAULT.

Membres excusés ayant donné un pouvoir :

Coralie de CARRERE ayant donné pouvoir à Cendrine BOTHIER jusqu'à son arrivée
Jean-Michel COMTE ayant donné pouvoir à Denis COLLART

Début de séance : 19h45

Fin de séance : 25h55

Secrétaire de séance : Xavier GADENNE

RECRUTEMENT D'UN AGENT – MISSION DE GARDIENNAGE DE LA VEGÉTRI

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant.

Il appartient ainsi au conseil municipal de déterminer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services. Au regard de l'évolution des besoins et de l'affectation à temps complet des trois agents techniques à l'entretien courant de la commune, il est proposé de renforcer le service afin d'assurer la mission de gardiennage de la végétation les mercredis après-midi et les samedis en journée, soit un volume hebdomadaire de 10h30.

Il est précisé que ce sujet demeure à l'étude, notamment en ce qui concerne le profil recherché (étudiant ou retraité). Par ailleurs, Jean-Michel COMTE a soumis à l'assemblée une alternative consistant en la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès avec barrière et caméra, qui pourrait constituer une solution. Le SMICTOM sera interrogé à ce sujet.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

13 voix POUR

VALIDE la création d'un poste d'ajointe technique à temps non-complet pour le gardiennage de la végétation.

Le secrétaire de séance,
Xavier GADENNE

Le Maire,
Rodolphe NASSIET

*Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
A Ardon, le 28 avril 2026*



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 045-214500068-20260427-2026039-DE